



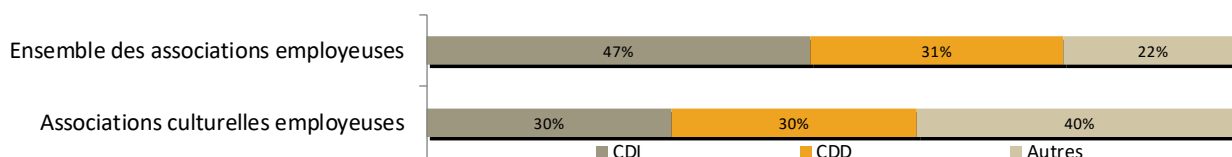
En 2008, Opale/CRDLA Culture a réalisé une [enquête sur les associations culturelles employeuses en France](#). L'enquête du Deps (département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication) dont nous proposons ici une synthèse donne des informations plus récentes (2011) sur les associations culturelles.

En 2011, on recense 1,3 million d'associations en activité en France, dont **266 500 associations culturelles** (21% des associations françaises, avec le taux de croissance le plus élevé après les associations de loisir entre 2005 et 2011). Parmi elles, **35 100 sont des associations employeuses** (avec au moins un salarié). L'activité de toutes les autres associations culturelles non employeuses repose exclusivement sur l'activité bénévole. Cette même année en France, près d'un Français sur deux est membre d'au moins une association, dont 8% au sein d'une association culturelle.

## L'emploi salarié dans les associations culturelles

Ces 35 100 associations culturelles employeuses emploient **169 000 salariés** (9,4% de l'emploi salarié associatif) qui sont très souvent à temps partiel et intermittents, avec un **niveau de formation plus élevé que dans les autres secteurs** (comme pour les entreprises culturelles).

Répartition des types d'emplois des associations employeuses en 2011



On constate que ces salariés occupent proportionnellement **moins de CDI que dans les autres secteurs** et que 70% d'entre eux travaillent dans le cadre de CDD ou d'autres types de contrats (comme les CDDU ou les emplois aidés).

Enfin, la **fémínisation de l'emploi salarié est plus faible** dans le secteur associatif culturel que dans les autres secteurs.

Ces associations culturelles employeuses sont parmi les plus petites et comptent en **moyenne 5 salariés** contre 10 pour l'ensemble des associations employeuses en France.

**Le salaire annuel moyen** par salarié d'une association culturelle employeuse équivaut au salaire annuel moyen de l'ensemble des associations employeuses, soit **22 000 € brut**.

## Le bénévolat dans les associations culturelles

On estime à **4,7 millions** le nombre de personnes donnant de leur temps aux associations culturelles sans être rémunérées, ce qui représente **20% des bénévoles du milieu associatif en France**. Les associations culturelles (employeuses ou non) emploient de manière bénévole **l'équivalent de 189 000 emplois à temps plein**. Le taux de participation bénévole a augmenté de 9,4% depuis 2005 dans ce secteur (c'est la deuxième plus forte augmentation observée après celle du secteur des loisirs et de la vie sociale).

Un bénévole a tendance à travailler en moyenne un nombre d'heures plus élevé dans les associations culturelles qui emploient aussi des salariés (qui sont souvent les plus importantes) : une moyenne de 86 heures par an contre 63h/an dans les associations culturelles qui n'ont pas de salariés. Ces **bénévoles travaillent tout de même moins que l'ensemble des bénévoles d'associations employeuses de tous les secteurs**.

De plus, en moyenne, on compte 17 bénévoles par association culturelle non employeuse et 19 pour celles qui ont des salariés, légèrement en dessous des moyennes tout secteur (respectivement 18 et 22).

Ainsi, une **association culturelle emploie en moyenne un seul équivalent temps plein de bénévole contre 6 ETP bénévoles pour une association caritative**.

## Le budget des associations culturelles

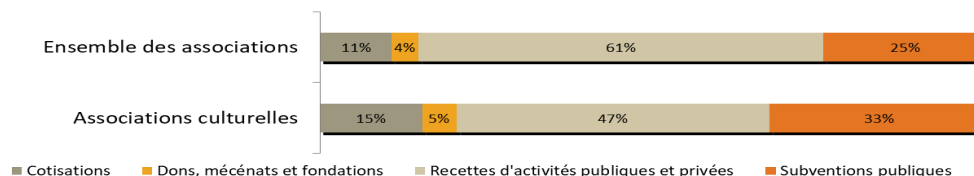
Le **budget cumulé des associations culturelles est de 8,3 milliards d'euros**, ce qui représente 9,7% du budget associatif français et 10% de l'économie des branches culturelles en France.

Le statut d'employeur, souvent lié à la taille de l'association, fait varier considérablement ce budget annuel moyen.

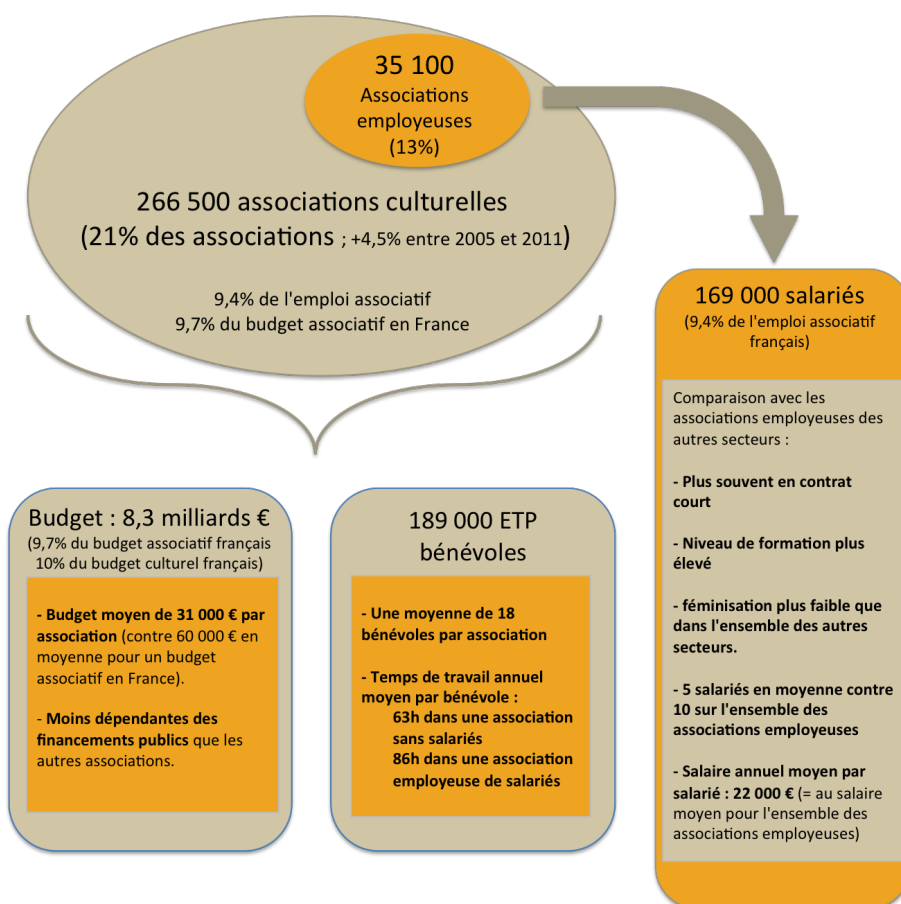
	Culture	Ensemble secteur associatif
Budget moyen	31 000 €	65 500 €
Budget moyen associations sans emploi	8 500 €	11 700 €
Budget moyen associations employeuses	179 000 €	393 800 €

Les associations culturelles ont une **part de subventions publiques supérieure à la moyenne** (33% contre 25%) mais une **part de commandes publiques très faible** (7% contre 24% pour l'ensemble des associations). Ainsi, la part des ressources publiques (subventions + commandes) pour les associations culturelles ne monte qu'à 40% contre 49% pour l'ensemble des associations.

### Répartition du budget des associations en 2011



### Les associations culturelles françaises



## Sources

- ▶ Valérie DEROIN, *Emploi, bénévolat et Financement des associations culturelles*, département des études, de la prospective et des statistiques (Deps) du ministère de la Culture et de la Communication, janvier 2014.  
Disponible sur : <http://www.culturecommunication.gouv.fr>
- ▶ Viviane TCHERNOG, *Le paysage associatif Français*, Étude Juris associations, 2013.

## Contacts

### Opale

45, rue des Cinq Diamants – 75013 Paris

01 45 65 2000

[www.opale.asso.fr](http://www.opale.asso.fr) / [opale@opale.asso.fr](mailto:opale@opale.asso.fr)

Réalisation : Priscilla Martin

Retrouvez les outils du CRDLA Culture sur :

[www.opale.asso.fr](http://www.opale.asso.fr)

Depuis plus de 20 ans, Opale observe, valorise et outille les associations artistiques et culturelles par des travaux d'études, des publications et des mises en réseau. Depuis 2004, elle porte une mission d'animation et de ressources (CRDLA Culture, anciennement Cnar Culture) dans le cadre **d'un dispositif de soutien à l'emploi associatif, le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)** dont ont déjà bénéficié près de 6000 associations culturelles et artistiques.

La mission CRDLA est copilotée par deux regroupements culturels : l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (Ufisc) et la Coordination des fédérations et associations de culture et de communication (Cofac).

[www.ufisc.org](http://www.ufisc.org)

[www.cofac.asso.fr](http://www.cofac.asso.fr)

AVEC LE SOUTIEN DE



Le CRDLA est cofinancé par l'Union européenne

